

**FOAMGLAS®****FICHES DE DONNEES DE SECURITE**

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 25-févr.-2021

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE
1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Terostat PC FRi 1K

Numéro du fiche de données de sécurité OCPC00053

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

- Produit d'étanchéité
- enrobage
- Réservé aux utilisateurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur S.A. Henkel Belgium N.V.
Esplanade 1
1020 Brussel-Belgium
T +32 (2) 421 2711- F +32 (2) 420 7025
ua-productsafety.de@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence (24 h): +32 70 222 076.

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (Poisons Information Centre) +43 1 406 43 43
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentralec/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid +32 70 245 245
Bulgarie	Национален токсикологичен информационен център (National Toxicological Information Centre) National Clinical Toxicology Centre, Emergency Medical Institute "Pirogov" +359 2 9154 409
Croatie	Centar za kontrolu otrovanja/Institut za medicinska istraživanja i medicinu rada +385 1 234 8342
République tchèque	Toxikologické informační středisko +420 2 2491 9293/5402 +42 2 2491 5402
Danemark	Giftniljen/Bispebjerg Hospital +45 82 12 12 12 +45 35 31 55 55
Finlande	Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
France	ORFILA Hôpital Fernand Widal +33 1 45 42 59 59
Allemagne	Giftnotruf der Charité/Charité-Universitätsmedizin - Campus Benjamin Franklin, Berlin +49 30 19240
Hongrie	Országos Kémiai Biztonsági Intézet (National Institute of Chemical Safety) Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat (Health Toxicological Information Service) +36 80 20 11 99
Irlande	National Poisons Information Centre/Beaumont Hospital +353 1 809 21 66 (public, 8am - 10pm, 7/7)+353 01 809 2566 (Professionals, 24/7)
Italie	Centro Antiveleni (Poisons Centre) Dipartimento di Tossicologia Clinica, Università Cattolica del Sacro Cuore +39 06 305 4343
Lettonie	Valsts Toksikoloģijas centra Saindēšanās un zāļu informācijas centrs. +371 67042473
Lituanie	Apsinuodijimų kontrolės ir informacijos biuras +370 5 236 20 52/ +370 687 53378 +370 687 53378
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC) NB Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen +31 30 274 88 88

Norvège	Giftinformasjonen Giftinformasjonssentralen (Helsedirektoratet) +47 22 591300
Pologne	Informacji toksykologicznej (National Poisons Information Centre) The Nofer Institute of Occupational Medicine (Łódź) +48 42 63 14 724
Portugal	Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica (INEM) 808 250 143 (Para uso apenas em Portugal), +351 21 330 3284
Roumanie	Biroul RSI si Informare Toxicologica Apelabil intre orele 8:00 – 15:00 +40 21 318 36 06 (Apelabil intre orele 8:00-15:00)
Russie	Информационно-консультативный токсикологический центр Министерства здравоохранения Российской Федерации (RTIAC) Министерство здравоохранения Российской Федерации (Ministry of Health of the Russian Federation) +74 959 28 16 87 (русский)
Saudi Arabia	The Regional Poison Control Center, Dammam (DPCC) +966 55 388 0087
Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum (National Toxicological Information Centre) (NTIC) University Hospital Bratislava +421 254 77 41 66
Slovénie	Poison Centre Division of Internal Medicine + 386 41 650 500
Espagne	Servicio de Información Toxicológica Instituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses +34 91 562 04 20
Suède	Giftinformationscentralen Swedish Poisons Information Centre, Karolinska Hospital +46 833 12 31 (International) 112 - begär Giftinformation (National)
Suisse	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre 145 / +41 442 51 51 51
Turquie	Toxicology Department and Poisons Centre Refik Saydam Central Institute of Hygiene 0 800 314 7900 (Turkey) only +90 0312 433 70 01
Royaume-Uni	National Poisons Information Service (Newcastle Centre) Regional Drugs and Therapeutics Centre, Wolfson Unit 0844 892 0111 (UK only, 24/7, healthcare professionals only)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361fd)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Contient

Boron zinc hydroxide oxide.

Conseils de prudence

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection et des vêtements de protection

2.3. Autres dangers

Autres dangers

Aucun autre danger particulier n'a été identifié.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Numéro d'enregistrement REACH
Zinc borate hydrate	-	138265-88-0	5 -< 10	Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 2 (H361fd) Aquatic Acute 1 (H400)	01-2119691658-19
5-ethyl-2,8-dimethyl-5-[(prop an-2-ylideneamino)oxy]-4,6-dioxa-3,7-diaza-5-silanonona-2,7-diene	-	58190-57-1	1 -< 5	STOT-RE 2 (H373)	01-2119982962-22
Hexamethyldisiloxane	-	107-46-0	0.25-<2.5	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	0.1 -<1	Carc. 2 (H351i)	01-2119489379-17
Octaméthylcyclotétrasiloxane	209-136-7	556-67-2	0.1 - 1	Repr. 2 (H361f) Aquatic Chronic 1 (H410) M factor (Chron Aquat Tox) 10	01-2119529238-36

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

- EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
- Si les symptômes persistent, consulter un médecin

Contact avec la peau

- Laver au savon et à l'eau
- Retirer les chaussures et vêtements contaminés
- Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin

Contact oculaire

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes
- Consulter immédiatement un médecin

Ingestion

- Rincer la bouche
- Boire 1 ou 2 verres d'eau
- NE PAS faire vomir
- Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

- EN CAS DE CONTACT CUTANÉ PROLONGÉ, PEUT ENTRAÎNER UNE IRRITATION
- Peut provoquer une irritation oculaire
- H360Df - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse résistant à l'alcool

- Poudre d'extinction
- Jet d'eau (brouillard)

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jets d'eau directs

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Ininflammable. Le chauffage provoquera une montée en pression avec un risque d'éclatement.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). silicium dioxide.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Refroidir les fûts au jet d'eau. Empêcher l'eau d'extinction de l'incendie de contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

- Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8
- Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Ne pas respirer les poussières
- Évacuer le personnel vers des zones sûres
- Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent
- Ventiler la zone affectée

Pour les secouristes

- S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place.
- Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau
- Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

- Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure
- Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque

Méthodes de nettoyage

- Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination
- Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois)
- Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

- Voir la section 8 pour plus d'informations
- Voir la section 13 pour plus d'informations

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

- Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée
- Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8

- Éviter le contact avec la peau et les yeux
- Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards
- Éviter le rejet dans l'environnement
- Se procurer les instructions avant utilisation
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Remarques générales en matière d'hygiène

- Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
- Conserver séparément les vêtements de travail

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

- Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé
- Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement
- Conserver dans des récipients correctement étiquetés

Matières incompatibles

- Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) silicone.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH	Australie	Autriche	Belgique	Bulgarie
Titane (dioxyde de) 13463-67-7		10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	10 mg/m ³ TWA	TWA: 10.0 mg/m ³
Nom chimique	Croatie	République tchèque	Danemark	Finlande	France
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³		TWA: 6 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³
Nom chimique	Allemagne	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 1.25 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	
Nom chimique	Lettonie	Lituanie	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Russie	Slovaquie	Slovénie
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	
Nom chimique	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni	
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TLV: 5 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- Douches
- Rince-oeils
- Systèmes de ventilation

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** • Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches
• (EN 166)
- Protection des mains** • Porter des gants de protection
• Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
• Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile
• Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés
- Protection de la peau et du corps** • Porter des gants de protection et des vêtements de protection
• EN 14604
EN13982
- Protection respiratoire** • Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
• En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
• Type de filtre :
• A (EN 14387)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement • Aucune information disponible

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	liquide
Couleur	Gris
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	> 100 °C	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	Indéterminé(e)(s)	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	< 3 %
Densité de liquide	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Réactivité Réagit avec les comburants, les halons et les acides en dégageant de la chaleur

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Non.
Sensibilité aux décharges statiques Non.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses • Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles • Aucune information disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur le produit	Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies
Ingestion	Aucune donnée disponible.
Corrosion/irritation cutanée	Aucune information disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune information disponible.
Sensibilisation	Aucune information disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Le produit est ou contient une substance chimique connue ou soupçonnée de présenter un danger pour la reproduction.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Titane (dioxyde de)	> 10000 mg/kg (Rat)		
Octaméthylcyclotétrasiloxane	= 1540 mg/kg (Rat)	> 2375 mg/kg (Rat)	= 36 g/m ³ (Rat) 4 h

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Octaméthylcyclotétrasiloxane	-	500: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 1000: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Octaméthylcyclotétrasiloxane	5.1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	<ul style="list-style-type: none"> L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur
Emballages contaminés	<ul style="list-style-type: none"> L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	<ul style="list-style-type: none"> Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé Les codes de déchets suivants ne sont qu'une suggestion : 08 04 09

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	No
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la	Aucune information disponible

convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	No

ADR

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	No

IATA

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	No

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) hazardous to water (WGK 2)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Octaméthylcyclotétrasiloxane - 556-67-2	70.	

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H332 - Nocif par inhalation
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

*	Désignation « Peau »	Plafond	Valeur limite maximale
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)	TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)

Date de révision 25-févr.-2021

Remarque sur la révision Mise à jour du format du document

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité